



Diplôme de niveau III

BREVET DE TECHNICIEN-NE SUPERIEUR-E

Gestion et Protection de la Nature

OBJECTIFS DE LA FORMATION

La formation BTS GPN par apprentissage est une formation rémunérée qui vise à acquérir les capacités nécessaires à l'exercice du métier de technicien(ne) supérieur(e) en gestion et protection de l'environnement.

Celui-ci ou celle-ci est chargé(e) de la mise en œuvre sur le terrain des programmes ou projets de gestion des espaces et des ressources dans la perspective d'une gestion durable.

Il (ou elle) intervient également dans le but d'assurer le maintien de la biodiversité des espèces et leur cohabitation avec les activités humaines ; d'assurer l'équilibre de l'ensemble des écosystèmes naturels et la gestion de tous les espaces ; de mettre en valeur les espaces (valeur écologique, économique, culturelle) et de sensibiliser et éduquer les publics.

CONDITIONS D'ADMISSION

- Avoir moins de 30 ans (expérimentation en Bretagne) à la signature du contrat d'apprentissage.
- Être apte physiquement à exercer le métier.
- Avoir signé un contrat d'apprentissage avec un employeur.
- Être titulaire d'un Bac.

DUREE DE LA FORMATION

La durée de la formation est de deux ans. Elle peut être portée à trois ans ou réduite à un an en fonction du niveau initial de l'apprenti-e.

Par année, les apprenti-e-s suivent :

- 20 semaines de cours au CFA (700 heures) définies par un calendrier annuel.
- 27 semaines de formation pratique en entreprise.

MODALITES PEDAGOGIQUES

Les séquences pédagogiques au CFA sont construites à partir de temps de face à face, de visites en entreprises, de travaux pratiques, de voyages d'études ou encore de temps d'individualisation. Une place importante est accordée à la pédagogie de l'alternance : utilisation de fiches-navettes entre le CFA et l'entreprise, annonce des thèmes abordés dans les prochaines semaines de présence au CFA, annonce des épreuves à venir, comptes rendus du travail effectué au CFA, insertion dans le livret d'apprentissage de fiches d'activités... Enfin, en fonction des formations antérieures des apprenti-e-s, des contrats personnalisés sont proposés.

CONTENUS DE LA FORMATION

La formation s'organise en modules, regroupés par domaines (domaine commun, domaine professionnel).

Projet de formation et professionnel :
Module M 11 : accompagnement du projet personnel et professionnel.

Ouverture sur le monde – Compréhension des faits économiques, sociaux et culturels ; information, expression et communication

M 21 : organisation économique, sociale et juridique. M 22 : techniques d'expression, de communication, d'animation et de documentation. M 23 : langue vivante.

Traitements des données et informatique
M 41 : traitement des données. M 42 : technologies de l'information et du multimédia

EPS

M 31 : éducation physique et sportive.

Connaissances scientifiques, techniques, économiques et réglementaires liées au secteur professionnel

M 51 : expertises naturalistes. M 52 : gestion de la nature et concertation territoriale. M 53 : opération de génie écologique. M 54 : animation d'un public. M 55 : démarche de projet d'aménagement et de valorisation des espaces naturels. M 56 : mise en œuvre de projets de gestion, de valorisation et de préservation de la nature.

Initiative locale

M 71 : module d'initiative locale





Diplôme de niveau III
**BREVET DE TECHNICIEN-NE
SUPERIEUR-E**
Gestion et Protection de la Nature

CONTACTS

Tel:

02.99.45.14.59

e-mail :

cfa.st-aubin@educagri.fr

Site Web :

www.cfasaintaubinducor
mier.fr

Facebook :

CFA-Saint-Aubin-du-
Cormier

Adresse

« La lande de la ren-
contre »
B.P. 12
35140 Saint Aubin du
Cormier

SITE WEB DU BTSA GPN

http://
www.alarencontredelalan
de.fr

EVALUATION

Tous les modules sont évalués par des contrôles en cours de formation (CCF) au CFA. Ces CCF comptent pour la moitié de la note à l'examen. L'autre moitié de la note est évaluée par 2 épreuves terminales qui se déroulent à la fin des deux années de formation.

Le diplôme du BTSA est délivré aux candidat-e-s ayant une moyenne à l'examen d'au moins 10/20, dont une moyenne aux épreuves terminales d'au moins 09/20.

POURSUITE D'ETUDE

- Licences professionnelles (environnement, animation, patrimoine, aménagement du territoire...)
- Certificat de spécialisation
- Classe préparatoire post-BTS

STATUTS D'EMPLOIS ET DEBOUCHES

- Dans les services publics (fonction publique territoriale, ONCFS, ONEMA...), emplois correspondant au cadre statutaire de catégorie B, filière technique et animation.

- Dans les entreprises privées, statut d'emploi variant avec la spécialité de l'entreprise : associations de protection de la nature, d'éducation populaire et d'éducation à l'environnement et à la consommation ; fermes pédagogiques ; écomusées ; entreprises à vocation touristique ou travaillant dans le secteur de l'environnement...

TAUX DE REMUNERATION

Le salaire de l'apprenti-e est déterminé en % du SMIC* (privé)

	16 / 17 ans	18 / 20 ans	21 ans et +
1 ^{ère} année	25 % du SMIC	41 % du SMIC	53 % du SMIC
2 ^{ème} année	37 % du SMIC	49 % du SMIC	61 % du SMIC
3 ^{ème} année	53 % du SMIC	65 % du SMIC	78 % du SMIC

(*) Ou minimum conventionnel, s'il est plus favorable. Secteur public majoration de 10 points (10% du smic)

Le (ou la) technicien(ne) supérieur(e) peut également s'orienter vers des projets d'installation en milieu rural. A noter également que l'obtention du BTS GPN permet désormais d'exercer les fonctions d'animation et de direction en séjours de vacances (BAFA).

DEMARCHES A SUIVRE

- 1) Remplir un dossier de pré inscription
- 2) Valider le projet de formation lors d'un entretien avec le Responsable de la formation
- 3) Rechercher une entreprise et signer un contrat d'apprentissage
- 4) Constituer un dossier d'admission au CFA

FRAIS, SALAIRES & AIDES

La formation est gratuite pour l'apprenti-e. Il ou elle est rémunéré-e par sa structure d'apprentissage et son salaire est déterminé en pourcentage du SMIC. Ce pourcentage tient compte de son âge et de son année de formation.

L'apprenti-e perçoit par ailleurs des aides financées par la Région Bretagne : une aide au transport, à l'hébergement et à la restauration (Argoat), une aide au premier équipement ainsi que des tarifs préférentiels pour les déplacements en TER.

